

Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Bâtonnets de réparation titanium

Code-Nr. 105350

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail: info@karlernstag.ch Internet: www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85 E-mail (personne compétente):

info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0) 44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):

Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail: msds@weicon.de Internet: www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0 Fax ++49(0)251 / 9322 - 244 E-mail (personne compétente):

msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient produit de réaction: bisphénol-Aépichlorhydrine résines époxydiques

(poids moléculaire moyen <= 700), Trientine, 2-Piperazin-1-ylethylamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bien que l'obligation de marquage ne s'applique pas à ce produit, il convient d'observer les consignes de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Bâtonnet de résine epoxyde à deux composants

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	<1	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
108-95-2	203-632-7	phénol	<1	Muta. 2, H341 / Acute Tox. 3, H331 / Acute Tox. 3, H311 / Acute Tox. 3, H301 / STOT RE 2, H373 / Skin Corr. 1B, H314
140-31-8	205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine	< 0,5	Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
112-24-3	203-950-6	trientine	< 1	Acute Tox. 4, H302; H312 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
REACH				
CAS No	Désignation			REACH numéro d'enregistrement

SECTION 4: Premiers secours

phénol

trientine

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

moléculaire moyen <= 700)

Après inhalation

25068-38-6

108-95-2

112-24-3

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids

01-2119456619-26-xxxx

01-2119471329-32-XXXX

2119471486-30-xxxx



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools moyen d'extinction sèche dioxyde de carbone eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux Oxyde d'azote (NOx) Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Туре	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
108-95-2	phénol	8 heures	8	2	peau
		Court terme	16	4	

Valeurs de référence DNEL/PNEC



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

DNEL salarié				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
108-95-2	phénol	1,23 mg/m3	DNEL long terme dermique (systémique)	
		16 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		8 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
112-24-3	trientine	1 mg/kg	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		0,028 mg/ kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
		0,41 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		20 mg/kg	DNEL court terme par voie orale (aigu)	
		1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		5380 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		0,57 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		8 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	20 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		0,04 mg/cm2	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		21,4 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	12,25 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
PNEC				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
108-95-2	phénol	0,0077 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,00077 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,031 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		2,1 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,0915 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,00915 mg/ kg	PNEC sédiment, eau de mer	
	trientine	19,2 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
112-24-3	ulenule	15,2 mg/kg	r reco scannont, caa ac moi	



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
		0,038 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		95,9 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		4,25 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	0,0058 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		21,5 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		250 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,058 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		215 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,0996 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Non exigé.

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles aspect Couleur

pâteux brun légèrement perceptible

Seuil olfactif



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Température	à	Méthode	Remarque
	ca. 101 kPa		
			estimation
			Produit non auto- inflammable
20 °C			
			insoluble

Aucune information disponible.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

Propriétés explosives

non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des amines.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Amines

Acide

oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone oxydes d'azote (NOx)

vapeurs/gaz toxiques

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg			ETA
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg			ETA
CL50 aiguë par inhalation	> 100 mg/l ()			ETA
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

Valeur/Evaluation Espèces Méthode Remarque

Irritation des yeux Faiblement irritant -

étiquetage non obligatoire.

Sensibilisation de

la peau

non sensibilisant

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène

Constatations empiriques

La sensibilisation a été observée seulement chez les personnes hyper- sensibles (1ppm). le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

-	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	
Poisson	LC50 2 mg/l (96 h)	Oncorhynchus i	mykiss	CAS: 25068-38-6	
Daphnie	NOEC 0,3 mg/l (21 d)	Daphnia magna	à	CAS: 25068-38-6	
Algues	CE 50 11 mg/l (72 h)	Algue verte		CAS: 25068-38-6	
Bactéries	CE 50 800 mg/l	boue activée		CAS: 112-24-3	
12.2. Persista	ance et dégradabilité Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation	
Biodégrabilit	é 12 % (28 d)			Non dégradable.	
	CAS: 25068-38-6				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

aucune



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)



Date d'impression 16.01.2018

modifié 21.08.2017 (F) Version 1.4

Bâtonnets de réparation titanium

Teneur COV (composants organiques volatils)

0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302;	-?-
H312	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.